

## Séance du 18 novembre 2020

Le conseil municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni pour cause de crise sanitaire au Cellier de Dionysos, place Saint-Vincent, légalement convoqué, le mercredi 18 novembre 2020 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc ROSIER**, Maire.

Convocations transmises le 12 novembre 2020 pour la réunion du 18 novembre 2020.

Étaient présents : Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Stéphane GUILLEMAUX, Stéphane MAGNIEN, Fabrice MONSENERGUE, Marie Christine MORIN, Jean-Baptiste MODIN, Carmen PEIRAZEAU, Cédric PUVIS de CHAVANNES, Gérard REMONDET, Christophe ROGER, Jean Luc ROSIER, Anne ROUSSEL, Maria SANCHEZ, William SCHMITT.

Marie-Christine MORIN a été nommée secrétaire de séance.

### *Minute de silence en l'honneur de Samuel PATY*

**Le Maire et son Conseil Municipal décide que la séance du jour se tiendra à huis clos pour raisons sanitaires, en vertu de l'Article L2121 du CGCT**

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. DELEGATIONS DU MAIRE**

Non préemption de la parcelle AP 64 le Village

Non préemption de la parcelle AN 194, 249, 384 et B 181 – Les Croix et Les Prés Neuf

Non préemption de la parcelle AO 50 – 7 place de l'Eglise

Non préemption de la parcelle AN 237, 664 & 666 – 12 rue Ribordot

Non préemption de la parcelle AN 629, 630 & 633 – Rue d'Epervain

Chèque – remboursement COVID – 25,00 €.

#### **2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi susvisée, n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

## Séance du 18 novembre 2020

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du II de la loi susvisée,

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas devenue compétente dans ce domaine, qu'elle est donc susceptible de le devenir de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Considérant que le conseil municipal de Morey-Saint-Denis ne souhaite pas se dessaisir de sa compétence en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu » à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

### **3. CLOS DE LA RIOTTE**

Le Maire rappelle que le prix de 25,00 € avait été fixé en 2010. En comparaison des prix pratiqués pour des vins de qualité et de renommée équivalente, le conseil municipal décide la modification du tarif de prix de vente de la bouteille de vin rouge communal, 1<sup>er</sup> Cru La Riotte, tout millésime confondu.

A l'unanimité, le conseil fixe le prix de la bouteille de vin à 30,00 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **4. TARIFICATION JARDINS COMMUNAUX**

Afin de pouvoir procéder à la facturation de la location des jardins pour l'année 2020, le Maire propose de lister chaque année les locataires utilisateurs de ces jardins. Le tarif de la location est fixé à 26,00 € comme l'an passé.

Le conseil **PREND NOTE** des locataires et **CHARGE** le Maire de procéder au paiement de la location des jardins pour 2020.

## Séance du 18 novembre 2020

### **5. PARTAGE – RUE DES JARDINS**

Le Maire informe le conseil d'un projet de partage des terrains des parcelles AN 110 et 111, où se trouvait l'ancien atelier communal, en deux lots identiques de terrain à bâtir, d'une superficie de 704m<sup>2</sup> chacun, ainsi que la matérialisation de la continuité du chemin desservant les jardins communaux. Ce projet sera détaillé lors d'un prochain conseil afin de délibérer sur ledit partage et le prix du m<sup>2</sup> après estimation faite par les Domaines.

### **6. ACQUISITION TERRAIN**

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-06-02 du 30 septembre 2020. En raison de la complexité du dossier (notamment un oubli lors de la succession), les actes administratifs ne peuvent être réalisés, seul un notaire est habilité à établir les actes manquants.*

La commune s'est engagée dans la constitution d'une réserve foncière destinée à faciliter les acquisitions dans les zones économiques en cours et futures.

Dans ce contexte et suite à la proposition de vente d'une administrée, en date du 25 juin 2020 la commune procédera à l'acquisition des parcelles AM 150 (227m<sup>2</sup>) et AM 152 (203m<sup>2</sup>) – lieudit « en l'Orme » – au prix de 4,50 €/m<sup>2</sup> soit 1935,00 €.

Les frais d'actes et l'attestation immobilière seront à la charge de l'acquéreur.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir le terrain aux conditions fixées par le vendeur
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

L'acquisition se fera sur fonds propres au Budget Principal de la commune, section d'investissement.

### **7. FIBRE - CONVENTION**

La société Altitude Fibre souhaite implanter sur le territoire de la commune, place Saint-Vincent, une nouvelle armoire électrique pour le déploiement de la fibre.

Il est par conséquent nécessaire de passer une convention avec ladite société, pour l'autoriser à établir, occuper et exploiter des réseaux de communications électroniques sur le domaine public routier communal.

Considérant l'importance du déploiement de la fibre pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation avec le prestataire.

### **8. DECISION MODIFICATIVE N°1**

## Séance du 18 novembre 2020

Afin d'anticiper les restes à réaliser de 2020 pour le budget 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la DM suivante.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
2112 (aménagement de terrain de voirie)	+5 000 €		
2118 (autres terrains)	+5 000 €		
2151 (travaux et réseaux de voirie)	- 10 000 €		
	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

La décision modificative n°1 – budget 2020 - est adoptée à l'unanimité.

### **9. INVESTISSEMENT 2021**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune de Morey ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'Investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. A savoir :

CHAPITRE	2020	1 <sup>er</sup> trimestre 2021
20 immobilisation incorporelle <i>Subvention, honoraires, études ...</i>	253 000,00 €	63 250,00 €
21 immobilisation corporelle <i>Terrain, mobilier, immobilier ...</i>	305 806,04 €	76 451,51 €
23 immobilisation en cours <i>Constructions ...</i>	166 018,44 €	41 504,61 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

### **10. COMPTE-RENDU COMMUNAUX**

Les vice-présidents des commissions voirie et cimetière font un rapport verbal des travaux en cours sur la commune.

### **11. INFORMATIONS DIVERSES**

#### Tracé RD 122

Présentation d'un premier projet de tracé par le cabinet GIEN-PINOT sur la base de la première étude menée par le département-Ingénierie Côte-d'Or.

## Séance du 18 novembre 2020

### DECI

Projet d'une réserve d'eau de 120m<sup>3</sup> rue de la montagne dans le cadre de la défense incendie prise en charge par la commune.

### Aménagement du local technique

Récupérateur d'eau de pluie, rangement, élimination des matériels inutiles et aménagement en vue du prochain transfert du Point d'Apport Volontaire (PAV).

### GRDF

Le Maire présente le rapport de GRDF concernant l'année 2019.

**213 clients** du réseaux (-4 nouveaux) – **4 737 MWh**

8 interventions sécurité gaz – 99% des demandes traitées dans les délais – **7,03 km de canalisations**

Des opérations gouvernementales auront lieu dans le but de privilégier le chauffage au gaz en lieu et place de l'énergie fossile (ancienne chaudière fioul).

### Dératisation rue des jardins

Lecture d'une lettre d'une administrée concernant une prolifération de nuisibles. Après visite des lieux par l'Adjoint responsable, le Maire rappelle que seule la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges est responsable de la dératisation régulière du réseau d'assainissement. Il précise également que la mairie agit dans l'intérêt général et qu'elle n'a pas vocation à s'immiscer dans les conflits de voisinage. La communauté de commune est avertie, a fait et fera le nécessaire.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

- Néant.

Date du prochain Conseil le 13/01/2021

Séance levée à 21h41

Affiché le 20 novembre 2020.

## Séance du 18 novembre 2020

SÉANCE du 18 novembre /2020 DELIBERATION N° 1 A 7		TABLEAU DES SIGNATURES	
Nadine DUPREY	Nathalie DZYGA GOUVERNET	Stéphane GUILLEMAUX	Stéphane MAGNIEN
Fabrice MONSENERGUE	Marie Christine MORIN	Jean-Baptiste MODIN	Carmen PEIRAZEAU
Cédric PUVIS de CHAVANNES	Gérard REMONDET	Christophe ROGER	Jean Luc ROSIER
Anne ROUSSEL	Maria SANCHEZ	William SCHMITT	